

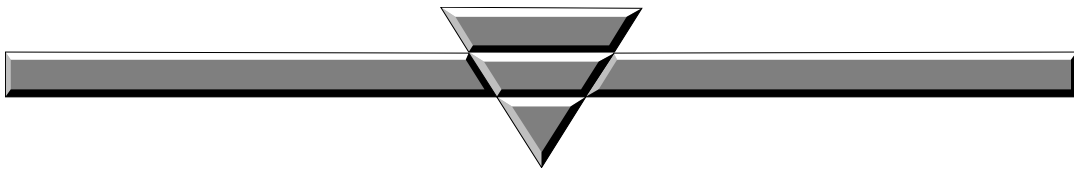


LE DÉPARTEMENT

MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : tescure@erasme.org



OBJET DU MARCHÉ :
Acquisition d'un vidéoprojecteur Haute Définition

Date et heure limites de réception des offres :
Le jeudi 29 juillet 2010 à 18h00

Personne publique contractante : **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'acquisition d'un vidéoprojecteur Haute Définition aux caractéristiques suivantes :

- Technologie : DLP
- Définition native : 1920x1080
- focale : 20,6-30,1
- Zoom optique manuel x1,5
- Luminosité : 3000 lm
- Contraste : 2000:1
- Connectique vidéo en entrée : VGA, S-Vidéo, HDMI, RCA
- Compatibilité vidéo : NTSC, NTSC4,43, PAL (PAL-M et N), SECAM, PAL-60, entrée vidéo 480i-p, 576i-p, 1080i 50-60i/s, 1080p 60-50-24i/s, 720p 50-60i/s
- Bruit de ventilation : 25 dBA en mode économique
- Consommation en fonctionnement : 340W
- Poids : 3,6Kg
- Consommation de la lampe en fonctionnement : 230W

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- ✓le présent document, daté et signé

Article 5 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix du produit (80 % de la note)
- Délais de livraison (10 % de la note)

-Délai de garantie (10 % de la note)

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le jeudi 29 juillet 2010 à 18h00 et ce, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : tescure@erasme.org**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat